

Décision n°2025-12-tarifs

Décision portant approbation de tarifs de location des équipements pédagogiques DIGICREA
Sciences

Le Président d'Aix Marseille Université

Vu le Code de l'éducation,

Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

Vu la délibération n°2024/02/01-09-CA du Conseil d'administration en date du 1^{er} février 2024 donnant délégation de pouvoir au Président, notamment en matière d'approbation de tarifs,

Vu la décision du Conseil de l'UFR Sciences, relative à la location d'équipements pédagogiques du Département SATIS en date du 20 décembre 2024,

Considérant que le Département SATIS de la Faculté des Sciences d'Aix-Marseille propose un cursus professionnel dans le domaine des techniques de la réalisation,

Considérant que l'objectif de cette semaine de formation vise à favoriser les échanges entre les étudiants des Universités de Sainte Etienne et d'Aix-Marseille désireux d'approfondir leur formation universitaire dans cette discipline,

Considérant que la formation des étudiants et leur insertion professionnelle font partie des missions de l'université,

Considérant l'avis favorable du Conseil de l'UFR Sciences en date du 20 décembre 2024,

DÉCIDE

Article 1^{er} :

Est approuvée la tarification de la location d'équipements pédagogiques du Département SATIS dans le cadre de la semaine de formation organisée pour le master international « DIGICREA » de l'Université de Saint-Etienne.

Les tarifs de la location d'équipements pédagogiques sont ainsi définis :

Catégories	Tarif journalier
5 cabines de montage son <i>Pro Tools</i> niveau professionnel	100€
5 cabines de montage image <i>Avid Mediacomposer</i> niveau professionnel	100€
2 auditoriums de mixage cinéma <i>Dolby Atmos</i>	300€

Soit un tarif de location d'un montant de 8000€ (huit mille euros) au total pour 5 jours de location.

Article 2 :

La Directrice Générale des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, 14 février 2025

Le Président d'Aix Marseille Université,

Publiée le :

06 MARS 2025

Transmise au Recteur de la région académique le :

06 MARS 2025

Eric BERTON

